

Date de convocation  
7 octobre 2020

Nombre de conseillers  
en exercice : 28  
Présents : 26  
Contre : 2  
Procurations : 2  
Absents : 0  
Votants : 28

**L'an deux mille vingt, le 14 octobre à 20h30**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

**PRESENTS** : AZEMA René, BERARD Mathieu, BORDENAVE Martine, BOUSSAHABA Mohamed, CAVALIERI D'ORO Patricia, CASTRO Patrick, DELAVEAU-HAMANN Martine, DUPRAT Monique, ELIAS Manuel, GACH Gabriel, GALLET Didier, GALY Ghislaine, GAVA Chantal, HOAREAU Cathy, KSOURI Younès, MASSACRIER Joël, MELINAT Annick, OLIVEIRA Eric, PONTHEIU Philippe, PRADERE Nathalie, ROBIN Philippe, SANS Gérard, SCAPIN Patrice, TATIBOUET Pascal, TENSA Danielle, TERRIER Marie, VOISIN Nadia, ZAMPESE Joséphine,

**REPRESENTÉS** :

OLIVEIRA Eric par CAVALIERI D'ORO Patricia

SANS Gérard par DUPRAT Monique

**ABSENT** :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame HOAREAU est désignée secrétaire de séance

**N°-38/2020– Délibération portant modification règlement intérieur Facebook**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le présent règlement intérieur de Facebook.

Les principales modifications concernent l'article 3 (désignation des administrateurs remplaçants) :

Version actuelle:

"Les administrateurs remplaçants désignés sont au nombre de trois, selon l'ordre de remplacement énoncé ci-dessous :

Mme SIÉ Nathalie, agent municipal d'Auterive, au sein du service communication, en charge de la communication et des relations presse,

M. GACH Gabriel, adjoint au maire délégué à la communication,

Mme DELAUME Céline, conseillère-déléguée à la communication numérique. "

Version proposée:

" Les administrateurs remplaçants désignés sont au nombre de trois, selon l'ordre de remplacement énoncé ci-dessous :

Mme SIÉ Nathalie, agent municipal d'Auterive, au sein du service communication, en charge de la communication et des relations presse,

M. VIGNAL Olivier, Directeur Général des Services,

M. GACH Gabriel, adjoint au maire délégué à la communication. "

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité autorise la modification du présent règlement.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 22/10/2020  
Reçu en préfecture le 22/10/2020  
Affiché le **22/10/2020**  
ID : 031-213100332-20201014-ADM20200038-DE



Le Maire  
René AZEMA

